



Arquengy

BULLETIN MUNICIPAL
2020

sommaire

LE MOT DES MAIRES

p.3

VIE MUNICIPALE

p.7

ACTUALITES

p.14

ETAT CIVIL

p.16

VIE SCOLAIRE

p.18

VIE
ASSOCIATIVE

p.25

RENSEIGNEMENTS
PRATIQUES

p.30

DEMARCHES
ADMINISTRATIVES

p.34

SERVICES
COMMUNAUX

p.41

DIVERS

p.43

COM DE COM

p.45

LA LETTRE DU PLUi

p.49

LE MOT DES MAIRES

Chers amis,

Une page de ma vie personnelle et de la commune se tourne et ce n'est pas sans une pointe d'émotion que je vous adresse pour la dernière fois ce que l'on appelle le "mot du maire"

Beaucoup de souvenirs agréables et moins agréables viennent à mon esprit, mais, par nature, je ne retiens que les choses positives.

En premier lieu, la satisfaction d'avoir travaillé avec 7 équipes municipales toujours renouvelées, attachées à une prérogative de gestion de proximité qui assurent à chacun d'entre vous des services quotidiens de qualité, telles que l'école qui a réouvert en 1982 et le commerce local qui répond très bien à un service d'intérêt général.

Ces différents mandats nous ont permis d'encourager un cadre de vie moderne et accueillant tel que le centre bourg et la salle des fêtes, de même qu'un entretien régulier de l'église. Tous ces éléments nous ont permis d'évoluer très favorablement au niveau démographique, puisqu'aujourd'hui, nous sommes 670 habitants au dernier recensement de janvier.

J'ai aussi, dans cet instant une pensée pour mon prédécesseur, Monsieur De Pontfarcy, qui a été, pour moi, un modèle d'intégrité, d'humilité et de respect des valeurs humaines.

Je n'oublie pas non plus les différentes personnes avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler, elles sont nombreuses, mais j'en citerai au moins une, c'est Myriam LANDEAU, qui est notre secrétaire de mairie depuis 27 ans.

Maintenant, j'adresse toutes mes félicitations à la nouvelle équipe municipale pour son engagement au service de notre collectivité et de sa population, ainsi que tous mes vœux de réussite dans leurs projets.

Avec humilité et respect, merci à tous pour cette tranche de vie que vous m'avez permis de vivre.

Gustave LANGLOIS



Equipe 2014-2020

Chers concitoyens,

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous pour la première fois.

Tout d'abord, je tiens à saluer chaleureusement l'engagement de Mr Langlois ainsi que le travail des 7 équipes municipales gouvernées avec bienveillance.

Elu visionnaire, plus de 38 ans à la tête de notre commune, Maire au service de sa population qui a fait progresser de 65% passant de 404 habitants en 1982 à 670 habitants en 2020. Ce développement démographique, initié par la création de lotissements pavillonnaires, a permis l'investissement de nombreux équipements : l'école, la bibliothèque, le commerce multi-service, la salle des fêtes ainsi que le city stade. L'aménagement du centre bourg et de chemins pédestres agrémentent notre cadre de vie.

Une pensée amicale à Madame Langlois qui a accompagné et soutenu son mari durant toute cette période. Félicitation et merci pour votre dévouement au profit de notre commune d'Arquenay.

Le 15 Mars, vous nous avez témoigné votre confiance. Cet encouragement nous conforte à apporter notre "pierre à l'édifice" pour construire l'histoire de notre village, comme l'on fait avant nous, les différentes équipes.

Maintenant, l'objectif de la nouvelle assemblée municipale, qui, du fait de la pandémie, n'a pu être effective que le 26 mai, est de s'inscrire dans la continuité et d'écrire de nouvelles pages.

Malgré des contraintes budgétaires toujours plus oppressantes, nous allons poursuivre les efforts.

Notre priorité est le maintien de notre école et de notre commerce.

Grâce à une équipe pédagogique investie, l'école voit ces effectifs s'accroître. Je vous encourage à découvrir l'organisation de la vie scolaire.

Le commerce rencontre des difficultés de transmission de l'affaire. Les preneurs se sont désengagés laissant les exploitants actuels dans une situation très inconfortable. Je vous invite à faire preuve de solidarité, afin que puisse vivre notre dernier commerce.

Nous réfléchissons à l'organisation de journées citoyennes. L'enjeu, outre l'entretien de notre cadre de vie, est surtout de tisser du lien entre résidents : Faire ensemble pour mieux vivre ensemble.

Vous informer de nos actions est également notre souhait. La communication sera donc renforcée.

Nous confortons également le soutien et l'accompagnement aux associations qui animent le vivre ensemble.

Nous traversons une crise sanitaire qui nous amène à la réflexion. Réfléchir sur notre mode et cadre de vie privilégiés.

Vivre dans une commune rurale est une véritable chance. Je compte sur vous tous pour participer activement à la vie de notre village.

Bonne rentrée à tous !

Jérémy BERTREL



Equipe municipale 2020-2026

INFORMATION AU LECTEURS

Ce bulletin municipal a été conçu avant le confinement. Il comporte un certain nombre d'informations relatives à des manifestations se déroulant au cours de l'année 2020.

Au vu des événements particuliers que nous vivons, certaines manifestations ont été annulées ou reportées. Pour celles à venir, leur organisation dépendra de la situation sanitaire et des directives préfectorales applicables à la date de l'évènement.


**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COVID19

#TousMobilisés

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou
utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son
coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir
à usage unique puis le jeter



Eviter de se
toucher le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer sans serrer la
main et arrêter les
embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la
distance d'un mètre ne peut pas être respectée

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

Conseil municipal 2020 - 2026



Jérémy BERTREL



Philippe OGER



Didier PICHOT



Lucie CHARPENTIER



Romain LETREGUILLY



Aurélien RICHARD



Jean Paul BREHIN



Carol-Anne SASSIER



Raphaël LAMY



Régine BREHIN



Fanny MEIGNAN



Vanessa MENARD



Christophe TINNIERE



Béatrice de PONTFARCY



Mélinda BRUNEAU

COMMISSIONS MUNICIPALES

Développement communal
Administration générale
Personnel communal
Conseil d'école
Commission Communale des Impôts Directs



Jérémie BERTREL
Maire

Délégué communautaire
Réfèrent défense
Réfèrent sécurité routière
Délégué élu du CNAS



Philippe OGER 1er Adjoint Délégué communautaire suppléant		
Voirie/Bâtiments	Cadre de vie	Bulletin municipal
Jean-Paul BREHIN	Jean-Paul BREHIN	Régine BREHIN
Mélinda BRUNEAU	Béatrice de PONTFARCY	Fanny MEIGNAN
Béatrice de PONTFARCY	Romain LETREGUILLY	Vanessa MENARD
Raphaël LAMY		Aurélien RICHARD
		Carol-Ann SASSIER
Romain LETREGUILLY		
Aurélien RICHARD		

Didier PICHOT 2ème adjoint		
Scolaire	Enfance/Jeunesse	Associations
Mélinda BRUNEAU	Fanny MEIGNAN	Régine BREHIN
Lucie CHARPENTIER	Vanessa MENARD	Lucie CHARPENTIER
Vanessa MENARD	Carol-Ann SASSIER	Aurélien RICHARD
Christophe TINNIERE	Raphaël LAMY	
3 suppléants		
Mélinda BRUNEAU		
Béatrice de PONTFARCY		
Romain LETREGUILLY		

SUBVENTIONS

ASSOCIATIONS	Subvention 2019	Subvention 2020
Amicale des Pompiers	77 €	79 €
Classe découverte - école d'ARQUENAY	1 320 €	1 350 €
Association MESLAY/ZABRE	77 €	79 €
Association parents élèves - école d'ARQUENAY	335 €	340 €
Classe découverte APEL du RPI Bazougers/La Bazouge (en fonction du nombre d'enfants domiciliés)	333 €	304 €
Classe découverte de l'Ecole Notre Dame – MESLAY DU MAINE (en fonction du nombre d'enfants domiciliés)	222 €	342
Classe découverte Ecole René Cassin – MESLAY DU MAINE (en fonction du nombre d'enfants domiciliés)	74 €	/
UDOGEC (élève en classe ULIS) (en fonction du nombre d'enfants domiciliés)	394 €	394 €
Réserve pour subvention exceptionnelle	1 600 €	1 600 €

CREATION COMMISSION : AFFAIRES SOCIALES

Suite à la dissolution du CCAS, Le conseil municipal a décidé la création d'une commission chargée des affaires sociales à compter du 1er janvier 2018.

Pour le nouveau mandat, la commission des affaires sociales est composée de :

Jérémy BERTREL, Président	
Membres du Conseil municipal	Membres hors conseil municipal
Didier PICHOT	Carmen LANCELOT
Régine BREHIN	Jacqueline LANGLOIS
Raphaël LAMY	Jacqueline MARTEAU
Carol-Anne SASSIER	Jean-Pierre OLIVIER

2018

- **Construction d'un garage pour le commerce** : Les exploitants du commerce ont sollicité la construction d'un local faisant office de lieu de stockage et de garage. Le coût des travaux s'élève à 10 741 €.

- **Eglise** : Celle-ci a bénéficié d'un programme de restauration par la réfection de la base du clocher, et le remplacement d'une noue. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise PESCHE. L'entreprise CMI a assuré la restauration des abat-sons et l'appareil de tintement des cloches a été remplacé par l'entreprise GOUGEON.

Ces travaux ont représenté un coût global de 20 662 € Le Conseil Départemental a apporté un soutien financier de 5 021 €.

- **Travaux de voirie** : Les chemins de l'Orière et de l'Errière ont bénéficié d'un rechargement de chaussée pour un montant total de 19 450 €.

- **Construction du terrain multisport et extension du parking de la salle la Charmille**. Ces deux opérations ont été réalisées en simultané pour une certaine cohérence des travaux.

Le coût global de cette opération s'élève à 86 754 €, comprenant l'achat de terrain pour « aérer » l'espace du terrain multisport et aménager son accès PMR (trottoir et bordures), les plantations, l'aménagement de la plateforme, l'achat et la pose de la structure multisports.

Ce programme a bénéficié de l'aide de :

- l'Etat (TDIL et DETR)
 - La Région des Pays de la Loire
 - La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez (Fonds de concours)
 - Le CNDS (Agence nationale du sport – Héritage 2024)
- pour un montant total de 59 695 €.



2019

- **Travaux de voirie** : les chemins de Montbrault et de l'Emonderie ont été réalisés pour une montant de 15 119 €.

- **Parking de la salle la Charmille**

Les travaux d'éclairage public et le revêtement superficiel ont été effectués pour un montant d'environ 20 000 €.

Pour ces deux opérations, le Département apporte son soutien financier à hauteur de 13 342 €.

- **Ecole** : Une extension du préau de l'école était souhaitée afin de permettre aux enfants d'être à l'abri pendant les récréations pluvieuses. Cette extension a été réalisée par l'entreprise PESCHE pour un montant de 8 313 €.

Le Département et l'Etat (DETR) ont apporté une aide financière à hauteur de 5 600 €.

L'école a bénéficié également d'un programme d'Etat permettant l'acquisition de matériel informatique pour le développement de l'école numérique rurale.

Un vidéoprojecteur interactif et des ordinateurs ont été financés pour 4 324 €. Une aide de l'Etat de 2 200 € a été versée.

- **Matériels** :

- Achat d'un tracteur pour 5 640 €
- Taille-haie pour 736 €



Extension du préau de l'école

FINANCES COMMUNALES

BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2019	prévu	réalisé
fonctionnement dépenses	451 511,36 €	376 595,13 €
charges à caractère général	111 300,00 €	104 401,05 €
charges de personnel	201 939,36 €	196 030,00 €
charges financières	28 000,00 €	26 929,28 €
virement en section d'investissement	44 083,00 €	0,00 €
indemnités élus, subventions et participations (frais de fonctionnement des écoles, CCAS, associations...)	42 532,00 €	33 728,79 €
atténuations de produits	0,00 €	0,00 €
dépenses imprévues	2 500,00 €	0,00 €
amortissements	5 507,00 €	5 506,01 €
autres (charges exceptionnelles...)	15 650,00 €	10 000,00 €
fonctionnement recettes	451 511,36 €	506 390,36 €
produits de service	26 578,00 €	37 233,23 €
impôts et taxes	263 413,00 €	265 032,23 €
dotations, participations	89 922,00 €	101 652,70 €
produits de gestion courante (loyers, reversements budget annexe)	54 500,00 €	58 471,72 €
atténuation de charges	2 421,00 €	23 836,18 €
produits exceptionnels	14 677,36 €	20 164,30 €
résultat reporté	0,00 €	0,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT résultat d'exercice		129 795,23 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT résultat avec les reports		129 795,23 €
investissement dépenses	229 884,57 €	163 835,18 €
remboursement d'emprunt et dépôts et cautionnement	87 500,00 €	86 258,45 €
dépenses d'équipements	107 401,57 €	76 002,02 €
subventions d'équipement	1 600,00 €	1 574,71 €
déficit reporté	33 383,00 €	0,00 €
investissement recettes	229 884,57 €	157 097,62 €
dotations (FCTVA)	4 000,00 €	4 157,00 €
excédent de fonctionnement capitalisé	89 053,93 €	89 053,93 €
subventions d'équipement	84 740,64 €	56 900,68 €
dépôt et cautionnements	2 500,00 €	1 480,00 €
virement de la section de fonctionnement	44 083,00 €	0,00 €
autres (amortissements)	5 507,00 €	5 506,01 €
SECTION D'INVESTISSEMENT résultat d'exercice		-6 737,56 €
SECTION D'INVESTISSEMENT résultat avec les reports		-40 120,56 €
SECTION D'INVESTISSEMENT restes à réaliser négatifs		0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT cumulé (avec reports et RAR)		-40 120,56 €
RESULTAT EXERCICE 2019		89 674,67 €

BUDGET PRIMITIF - 2020	voté
fonctionnement dépenses	479 377,00 €
charges à caractère général	117 404,00 €
charges de personnel	219 302,00 €
charges financières	26 500,00 €
virement en section d'investissement	43 910,00 €
indemnités élus, subventions et participations	43 588,00 €
Charges exceptionnelles	10 350,00 €
dépenses imprévues	2 500,00 €
autres (amortissements, charges exceptionnelles...)	15 823,00 €
fonctionnement recettes	479 377,00 €
produits de service	29 778,00 €
impôts et taxes	260 006,00 €
dotations, participations	83 055,00 €
atténuations de charges	34 282,00 €
autres produits de gestion courante	53 500,00 €
produits exceptionnels	18 756,00 €
résultat reporté	0,00 €
investissement dépenses	239 892,23 €
remboursement d'emprunt	90 000,00 €
dépenses d'équipements	101 500,00 €
dépenses imprévues	8 271,67 €
opérations patrimoniales	0,00 €
Résultat reporté	40 120,56 €
investissement recettes	239 892,23 €
dotations (FCTVA)	16 000,00 €
excédent de fonctionnement capitalisé	129 795,23 €
subventions d'investissements	41 864,00 €
dépôt et cautionnements	2 500,00 €
virement de la section de fonctionnement	43 910,00 €
autres (amortissements)	5 823,00 €
opérations patrimoniales	0,00 €

FIBRE ET ELAGAGE

La fibre est en cours de déploiement sur notre commune. Il est rappelé l'importance de l'élagage des arbres et haies situées à proximité des lignes téléphoniques.

En cas d'impossibilité, il est possible de déléguer ces travaux à Mayenne Fibre par la signature d'une convention. Les travaux seront réalisés par un élagueur professionnel et la facture sera envoyée au propriétaire. Le tarif pratiqué se situe entre 4 € et 6€ HT le mètre linéaire (enlèvement des déchets inclus).

PLUi DU PAYS DE MESLAY GREZ

Les 22 communes du Pays de Meslay-Grez se sont lancées depuis septembre 2016, dans un projet ambitieux pour l'avenir du territoire : l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Le PLUi, est un document qui formalise les grandes orientations d'aménagement du territoire afin d'encadrer son développement pour les 15 prochaines années.

Il définira et réglementera l'occupation des sols sur l'ensemble de la Communauté de communes et déterminera les droits à construire de chaque parcelle, publique ou privée.

Dès son approbation, le PLUi s'imposera à tous et servira de référence à l'instruction des demandes d'occupation et d'utilisation du sol. Il remplacera ainsi les documents d'urbanisme communaux.

1) Les étapes clés

Les 4 étapes clés sont : le diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le règlement et le zonage, et enfin la validation.

Le PADD a fait l'objet d'un débat en Conseil Communautaire le 13 juin 2017.

Le Conseil Communautaire dans sa séance du 10 décembre 2019, a procédé au bilan de la concertation et à l'arrêt du PLUi.

Retrouvez le projet de PLUi arrêté par le Conseil Communautaire du 10 décembre 2019 sur le site internet de la communauté de communes.

S'ouvre désormais une période de consultation des partenaires pour 3 mois, avant l'enquête publique qui se déroulera au cours du 2nd semestre 2020.

2) exprimez vous !

Des réunions publiques ont été organisées à chaque grande étape.

Des registres d'expression sont disponibles dans chaque mairie et au Pôle intercommunal

Une adresse mail dédiée a été créée : plui@paysmeslaygrez.fr

Des courriers peuvent être adressés à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez - 1 Voie de la Guiterrière- 53170 MESLAY DU MAINE.

DISTRIBUTION DE MASQUES

La pandémie de Covid-19 que nous traversons agit comme un paralysant sur notre société, et marquera longtemps nos esprits. Elle aura malgré tout révélé, au travers de tous les élans de solidarité, que jamais nous n'avons autant éprouvé combien nous dépendions les uns des autres.

Le 8 mai dernier, le Département de la Mayenne a mis en œuvre la distribution de masques en tissus pour chaque mayennais. Pour la réalisation de cette opération, un appel aux volontaires avait été proposé sur le site www.lamayenne.fr.

11 personnes de notre commune se sont portées volontaires et ont participé à cette journée citoyenne avec les membres du conseil municipal. Nous les remercions vivement de leur implication.

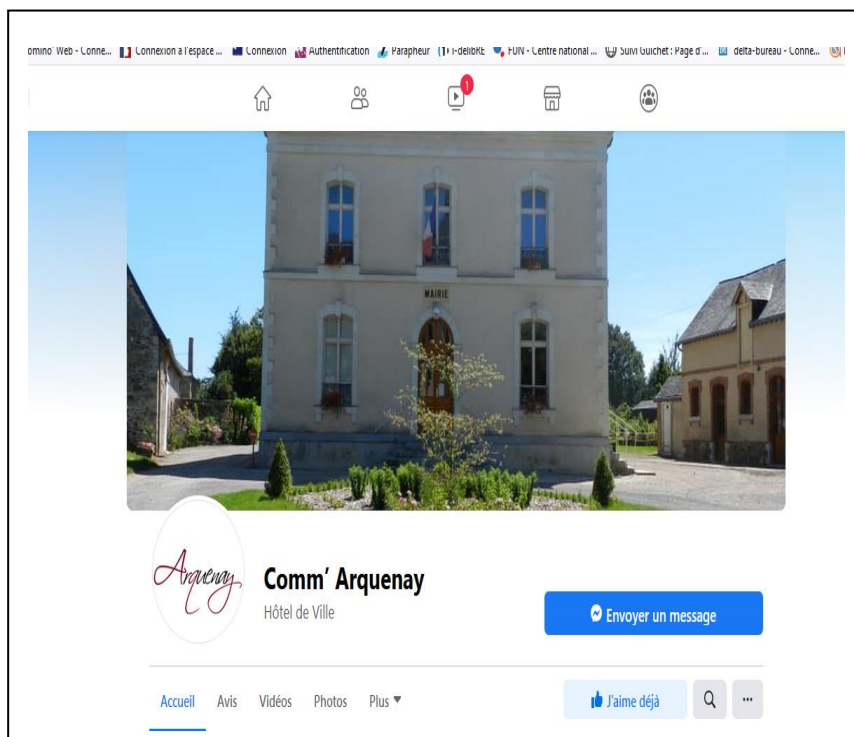


PAGE FACEBOOK DE LA COMMUNE

La nouvelle municipalité a souhaité mettre un accent fort sur la communication. Une page facebook, a été créée pour communiquer sur tous les événements se déroulant sur la commune :

Comm' Arquenay

N'hésitez pas à aller la consulter, de même que le site internet de la commune : www.arquenay.mairie53.fr



ETAT CIVIL 2018 - 2019

ILS SONT NÉS

2018

Gabin LELIEVRE	2 janvier
Aaron GHEYSENS PASSENHEIM	13 février
Calista BERTREL	28 février
Clémentine SAUCET	3 mai
Manon BODAN	13 mai
Andréa KOUNOU BUDOR	8 juillet
Léa SIMON	18 juillet
Romy LEGAUFFRE	17 août
Salomé UZU	11 septembre
Louna BOUILLET	28 septembre
Benjamin BOULAND	2 octobre
Alice COUBARD	17 octobre
Théodore SASSIER	17 décembre

2019

Elya FERNANDES CRAUSER	19 février 2019
Noéline LANDAIS	01 juin 2019
Jules PERCHE	28 août 2019
Ysack GHEYSENS PASSENHEIM	08 septembre 2019



ILS SE SONT DIT "OUI"

2018

Marion ROSSIGNOL et Jérôme BELLAY

17 février

Stéphanie MESANGE et Nathalie BRANEYRE

28 avril

Anne-Gaëlle DORIZON et Stéphane BRAULT

7 juillet

Stéphanie DAVID et Laurent HAMEAU

8 septembre

2019

Charly LANDAIS et Elodie PICHON

31 août

Marlon ABDELMALEK et Sabrina MONGUILLON

07 septembre



ILS NOUS ONT QUITTÉS

2018

Monique HOMO (épouse CONTE)

30 janvier

André LEROUX

23 février

Suzanne POUTEAU (épouse CAMPAS)

1^{er} mars

Gracinda DE JESUS REBELO (épouse DE OLIVEIRA SIMOES)

9 septembre

Bertrand PESCHE

20 octobre

Monique ROUSSEAU (épouse VEILLE)

13 décembre

2019

Jean-Philippe ROGER

13 août

Marie-Ange LETRANGE (épouse MORIN)

23 septembre



VIE SCOLAIRE

ECOLE DE LA COMMUNE

Pour l'année scolaire 2018-2019, nous avons fait le choix de travailler sur le thème de la musique. Nous avons commencé l'année par un cycle de musique africaine avec l'intervention de Bénédicte Blouin, DUMISTE à l'école de musique de Meslay du Maine. Les enfants ont ainsi découvert des chants africains et se sont accompagnés en jouant avec des instruments souvent inconnus pour eux. Ce fut une belle expérience.



Tout au long de l'année, les enfants continuent la pratique musicale avec d'autres chants d'origines mondiales. L'ensemble des élèves de l'école se sont rendus à Angers à la galerie sonore pour découvrir d'autres instruments qu'ils ne connaissent pas.



En parallèle, l'école participe à des activités sportives proposées par la communauté de commune leur permettant de pratiquer des sports souvent trop onéreux à l'achat pour notre petite école. Le kinball est l'une de ces activités très adaptée aux enfants permettant de travailler de nombreuses compétences sportives et du vivre ensemble au programme de l'école primaire.



Les élèves de CP au CM2 ont également réalisé un cycle de natation à la piscine de Meslay du Maine pour travailler différentes compétences :

- Pour « les petits et moyens nageurs » : l'appréhension de l'eau et la recherche d'appui pour se déplacer en sécurité
- Pour « les nageurs plus confirmés » : utiliser ses capacités en natation pour venir en aide à une personne.



Un peu plus tard dans l'année, les élèves de maternelle au CE1 ont réalisé un cycle de course d'orientation pour apprendre à se repérer dans un espace connu et/ou inconnu à l'aide de la lecture d'une carte. Ceci permet de faire des liens avec l'activité sportive et la découverte du monde et de son espace.

Les élèves de CE2-CM ont réalisé un cycle de voile à saint Denis de Maine. Cette activité s'est conclue par une rencontre entre 4 écoles.

Depuis septembre 2019, nous accueillons une nouvelle enseignante pour la classe de CP-CE1 : Mme Launay Elodie.

Tout au long de l'année 2019-2020, les élèves travaillent sur les différents paysages de France : la forêt, la ville, la montagne et la mer. Les entrées pédagogiques sont diverses : la géographie, la littérature mais aussi l'art visuel. Nous avons fait le choix d'aborder ces paysages en classe mais aussi réaliser des sorties communes à l'ensemble des élèves de l'école : une sortie dans les bois de la commune en octobre et surtout une classe découverte



montagne à Saint Urcize dans le Cantal du 2 au 6 mars pour les enfants de la Petite Section au CM2.



Ce fut une magnifique expérience humaine vécue en fratrie pour un grand nombre d'enfant. Lors de cette classe découverte, les élèves ont découvert les paysages de moyennes montagnes du Massif Central en pratiquant de nombreuses activités sportives d'hiver : luge, ski de fond, biathlon, randonnée en raquettes, construction d'igloo et de bonhomme de neige, une visite à la ferme, découverte d'une fromagerie mais aussi d'une belle tradition culinaire : l'Aligot.



Nous remercions l'ensemble des parents d'élèves très actifs et l'association des parents d'élèves sans qui nos projets ne pourraient pas exister.





Une sortie au Mont Saint Michel était prévue pour le mois de Juin pour conclure cette année scolaire et découvrir le fonctionnement des marées, des sables mouvants et la pêche à pied. Mais malheureusement, un virus est passé par là !

Malgré le confinement, l'école est restée active à distance pour assurer la continuité pédagogique. De nombreux défis ont été proposés, défis très appréciés par les élèves qui ont pu alimenter le blog de l'école et ainsi permettre de garder un lien entre eux. Depuis le 12 mai, l'école a réouvert ses portes avec une nouvelle organisation afin de répondre au protocole sanitaire en vigueur : l'enseignement se fait en demi groupe permettant aux enfants d'avoir un temps privilégié avec leur enseignante. Le cycle voile ne pouvant être maintenue, la communauté de commune propose l'intervention de 3 éducateurs sportifs afin de faire découvrir aux enfants le frisbee golf, la sarbacane et la motricité dynamique.

Vous pouvez contacter l'école et la mairie pour inscrire votre ou vos enfants. Nous nous tenons à votre disposition pour vous rencontrer, répondre à vos questions et vous présenter les locaux. N'hésitez pas à appeler l'école dès à présent au : **02.43.98.65.88** ET/OU par mail : ce.0530901s@ac-nantes.fr

Cordialement

Betty BOURD

Directrice de l'école d'Arquenay



LE MOT DES NAP (NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRE)

Cette année, nous travaillons sur le thème de « la France, la nature... » toujours en lien avec les maîtresses de l'école.

Toute l'équipe tient à remercier les parents qui se sont investis pour que l'on puisse avoir le matériel nécessaire pour nos activités.

Avec les enfants, nous continuons d'impliquer et nous les remercions également « les aînés » dans certaines de nos activités ainsi que le goûter avant les fêtes de Noël, la galette des rois, jeux de société...



Nous avons de nouveau participé aux décorations du sapin de Noël du bourg en lien avec le comité des fêtes mais aussi fabriqué des décorations pour mettre dans la rue face à l'église.

Au printemps, nous avons installé d'autres plantes à l'école et ajouté ou changé certaines décorations déjà en place.



En début d'année, nous sommes allés faire des activités sportives au city parc et nous y retournerons aux beaux jours.

Merci,
L'équipe d'animation

ACCUEIL PERISCOLAIRE

A l'accueil périscolaire, nous ne faisons pas que de la garderie.

Nous pouvons aider les enfants à faire leurs devoirs, pour les enfants ou parents qui le souhaitent.

Souvent nous jouons à des jeux de société ensemble. Les enfants aiment également participer à la préparation des futures activités. Pour l'instant, il fait nuit tôt et froid mais aux beaux jours nous sortirons à l'extérieur pour faire divers jeux. C'est aussi ce que préfèrent les enfants.



ORGANISATION MERCREDI APRES-MIDI / VACANCES SCOLAIRES

L'école conservant la matinée de classe du mercredi (rythme scolaire à 4 jours et demi), la municipalité a mis en place un partenariat avec Meslay-du-Maine.

Pour les familles ne pouvant venir chercher leur enfant le mercredi midi, un transport, gratuit, des enfants vers le pôle enfance de Meslay-du-Maine est organisé. Les enfants sont ainsi pris en charge par la cantine de l'école publique pour le repas, puis accueillis au centre de loisir pour l'après-midi, où les familles peuvent venir les chercher.

Pendant les vacances scolaires, l'accueil de loisirs de Meslay-du-Maine est également ouvert aux familles d'Arquenay.

Grâce au partenariat, les enfants bénéficient du tarif des familles de Meslay-du-Maine.

Informations et inscription à la Mairie de Meslay-du-Maine.

VIE ASSOCIATIVE

MOIS	DATE	ASSOCIATION	MANIFESTATION
AVRIL	Samedi 14	Bibliothèque	Jeux autour du prix bull'gomme & Présentation de la nouvelle sélection 2018-2019 / 10h30 / Gratuit / pour les 7 - 12 ans
	Samedi 21	Comité des fêtes	Lâcher de truite
	Vendredi 27	AFN	Concours de belote - salle de la Charmille
	Samedi 28 Dimanche 29		
MAI	Mardi 8	AFN	Cérémonie au monument aux morts et dépôt de fleurs
	Mercredi 30	Club des Aînés	Grill
JUIN	Dimanche 10	Comité des fêtes	Concours de boules
	Vendredi 22	Les Petites Sœurs de Marie	Feu de la Saint-Jean
JUILLET	Dimanche 1er	École	Fête de l'école
	Samedi 14	Club des Aînés	Sortie pique-nique
SEPTEMBRE	Samedi 1er Dimanche 2	Comité des fêtes	Fête communale
OCTOBRE	Dimanche 7	Club des Aînés	Foire à la citrouille
NOVEMBRE	Samedi 3	APE	Repas et soirée de l'école
	Dimanche 11	AFN	Cérémonie au monument aux morts et dépôt de fleurs
	Vendredi 23 Samedi 24 Dimanche 25	Club des Aînés	Concours de belote - salle de la Charmille
	Vendredi 30	Comité des fêtes	Châtaignes grillées
DECEMBRE	Samedi 8	Club des Aînés	Repas de Noël
		Ecole	Spectacle de Noël

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES



Une Association fondée sur le volontariat des parents d'élèves dont l'objectif est de collecter des fonds afin d'apporter un soutien financier aux projets pédagogiques des enseignants.

L'association des parents des élèves d'Arquenay propose diverses animations tout au long de l'année :

- vente de citrouilles avec le club des aînés dimanche 7 octobre 2020
- vente de brioches en février
- Portes ouvertes le samedi 14 Mars 2020
- Tombola mai/juin 2020
- Fête de l'école dimanche 21 juin 2020
- Illuminations du sapin avec le comité des fêtes vendredi 27 Novembre 2020

L'APE finance des sorties « cinéma », « théâtre », des journées découvertes mais aussi des séjours. Chaque contribution financière de l'APE permet de réduire la participation des parents sur les sorties organisées par l'équipe pédagogique.

Les enfants vont à l'école pour apprendre mais aussi pour passer de bons moments qui resteront gravés dans leur mémoire, grâce à vous!

Le Bureau:
Présidente: Carolina PEREIRA
Vice Président: Christophe TINNIERE
Secrétaire: Mélinda BRUNEAU
Vice secrétaire: Stéphanie CAMPAS
Trésorière: Aurore GUIBERT
Vice trésorier: Anaïs DREUX

COMITE DES FETES

Bilan positif pour l'année 2019.

Voici les manifestations qui ont eu lieu en 2019 :

- Chasse aux œufs de Pâques avec les enfants de la commune
- Lâcher de truites
- Concours de boules
- Fête communale (moules - frites)
- Châtaignes grillées

Les manifestations de 2020:

- Chasse aux œufs de Pâques avec les enfants de la commune : 04 avril
- Lâcher de truites : 13 juin
- Concours de boules : 14 juin
- Fête communale (moules - frites) : 5 septembre
- Châtaignes grillées : 27 novembre

Info pratique : pour vos fêtes, possibilité de location de tables et bancs du Comité des Fêtes. Renseignements et réservations auprès de :

- **Mme LANDELLE : 06.87.77.35.14**
- **M. CHERRUAULT : 02.43.98.44.75**

AMICALE D'ANCIENS COMBATTANTS AFN ET AUTRES CONFLITS

L'année 2019 s'est terminée par la cérémonie du 11 novembre.

Merci à Monsieur Le Maire, au conseil municipal, la directrice des écoles, les parents d'élèves et aux enfants de nous avoir accompagnés au monument aux morts.

Agenda 2020, page 36 du bulletin.



LE CLUB DES AINES

L'assemblée générale du club s'est déroulée le 30 janvier. Le nombre d'adhérents reste stable (75). Suite à deux retraits, nous accueillons dans notre conseil d'administration deux nouveaux membres :

- Gilles HUBERT
- Jean-Paul OGER

Au cours de notre repas de Noël, nous avons fêté les 90 ans de Yvonne FAVRIS, Rolande PESCHE, Daniel CAMPAS. N'oublions pas notre doyenne : Marie-Madeleine FRICOT qui atteindra 98 ans courant 2020.

La cotisation annuelle est de 20 euros, elle permettra participation aux activités de l'association.

LUNDI : pétanque à 13h30, près de la mairie

JEUDI : jeux de cartes à 14h00 – Salle des associations



Les 1er jeudi de chaque mois : une marche de 5 à 6 km est organisée ; les référents sont Jean-Claude GUERIN et Jean-Paul OGER.

A la demande de Naura, dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) une rencontre est faite avec les enfants de l'école : jeux de société, apprentissage de la belote. Un moment de partage enrichissant pour tout le monde.

La grande nouveauté, ce sont les initiations à l'informatique. Les formations sont assurées par des personnes de "Génération Mouvement" de Laval. Elles seront organisées dans la salle la Charmille. Elles débuteront en septembre jusqu'à la fin de l'année. et au delà sans doute. Un groupe de 20 personnes est inscrit. Ces formations sont réservées en priorité aux adhérents de l'association, cependant, elles peuvent être ouvertes à toutes personnes intéressées, moyennant une adhésion.

22 mai à 12 h 15	Pique nique territorial La Crote	Jacqueline LANGLOIS 02.43.02.2.92
17 juin à 12 h 15	Journée détente pique nique jeux divers Salle La Charmille	Jeannine TINNIERE 02.43.69.66.53
5 juillet à 14 h	Loto territorial salle socio culturelle MESLAY DU MAINE	Lucien CHERRUAULT 02.43.98.44.75
14 juillet à 11 h 30	Pique Nique du Club Lieu à définir	Lucien CHERRUAULT 02.43.98.44.75
04 octobre à 8 h	Rando gourmande, fête à la citrouille Expositions diverses	Lucien CHERRUAULT 02.43.98.44.75
5 Novembre à 14 h	spectacle. Amérique du Sud à Château-Gontier	Jeannine TINNIERE 02.43.69.66.53
20, 21 et 22 novembre à 13 h 30	concours de belote du club, Salle la Charmille	Lucien CHERRUAULT 02.43.98.44.75
5 décembre à 12 h 15	repas de Noël du club Salle la Charmille	Jeannine TINNIERE 02.43.69.66.53

LES RANDONNEURS D'ARQUENAY

ASSOCIATION « LES RANDONNEURS D'ARQUENAY »

C'est une association de **Loisirs Randos Découvertes, Participative et CONVIVIALE**.

Ses 50 adhérents, viennent de divers horizons : Arquenay, Meslay du Maine, Bazougers, Laval, Olivet, Château Gontier, Saulges...

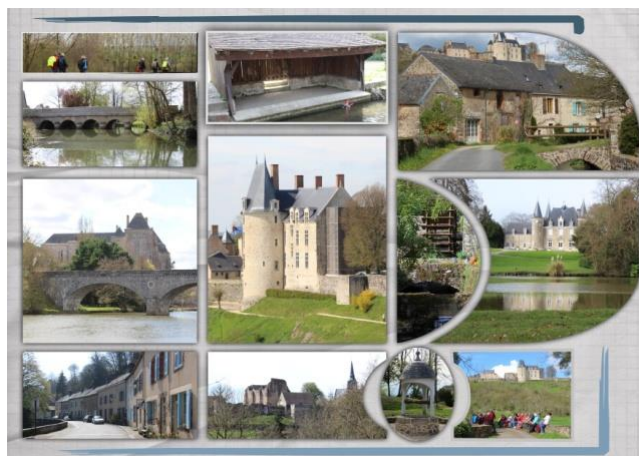
Un programme semestriel de sorties est établi, par l'ensemble des adhérents, pour les randonnées du Lundi après midi, voire de la journée. Nous randonnons en Mayenne ou bien dans les départements limitrophes.

Des sorties, sur plusieurs jours, sont également organisées. Pour 2020 :

- ✚ Séjour à Tréguier
- ✚ Séjour dans la vallée d'Ossau
- ✚ Tour de la Mayenne, 2eme partie, de Champfrémont à Pontmain (160 km du lundi au samedi).

Malheureusement, en raison de la situation sanitaire, les deux premières sorties sont repoussées en 2021, le tour de Mayenne est maintenu, dans l'immédiat, en septembre. Les randos du Lundi ont été déprogrammées. Nous les avons repris au déconfinement, avec les règles en vigueur.

Pour la même raison la **Rando Gourmande** en association avec la Génération Mouvement est annulée pour cette année.



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE



1 place de l'Eglise, 53170 ARQUENAY
02.43.98.42.09
mairie.arquenay@orange.fr

HORAIRE :
Lundi, jeudi et vendredi
9h15-12h30 / 14h15-17h30
(12h et 18h le vendredi)

BOITE AUX LETTRES

La boîte aux lettres, située devant le commerce "Le Bar d'Arq" est relevée tous les jours à 9h.



BIBLIOTHEQUE

11 place de l'Eglise, 53170 ARQUENAY
Tel : 02.43.02.63.08

HORAIRE
Mardi de 16h30 à 18h30
Samedi de 10h30 à 12h30

ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères et le tri sélectif doivent être déposés dans les conteneurs semi-enterrés **à l'espace propreté** situé à l'extrémité de la rue des Ajoncs à proximité des lagunes (dernière rue du lotissement de l'Etang, face au plan d'eau).

DECHETTERIE DE MESLAY DU MAINE

Z.A. de la Chalopinière
Lundi et samedi :
9h00-12h00 / 14h00-17h00
Mercredi et vendredi : 14h00-17h00

MINI DECHETTERIE DE BAZOUGERS

Z.A. du Clos du Macé
Mercredi : 14h00-17h00
Samedi : 9h00-12h00

Nous déplorons de plus en plus d'incivilités autour des conteneurs de la commune. Le **dépôt sauvage** de poubelles et autres déchets est strictement interdit et sanctionné par une **amende pouvant atteindre 1500 €**.



BRUITS DE VOISINAGE

Extrait de l'arrêté préfectoral 00.064 portant réglementation des bruits de voisinage.

Article 9 - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon et pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis et mercredis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Article 10 - Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

CHARDONS

Sur l'ensemble du territoire du département, les propriétaires, fermiers et usagers sont tenus de procéder à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage, ainsi que sur les haies qui les bordent. La destruction des chardons doit être effectuée en principe durant le printemps et l'été, **au plus tard le 15 juin et avant floraison.**

PROPRETÉ DES CHIENS

Nous souhaitons rappeler que si nos amis les chiens ont besoin de se soulager dans les espaces publics, rien n'interdit à leur maître de soulager le voisinage en ramassant ces mêmes besoins. **Des poursuites peuvent être intentées si nécessaire.**

DIVAGATION ANIMAUX

Il est expressément défendu de laisser les chiens et chats divaguer sur la voie publique, seuls et sans maître. Les chiens et chats errants saisis sur le territoire de la commune, sont conduits à la S.P.A. de LAVAL. En outre, les propriétaires, locataires, fermiers ou métayers ont le droit de saisir ou de faire saisir par un agent de la force publique, les chiens et chats errants dans les propriétés dont ils ont l'usage afin qu'ils soient conduits à la S.P.A.



BRULAGE DES DÉCHETS VERTS

La réglementation précise qu'il est interdit de brûler les déchets ménagers et assimilés à l'air libre.

Le brûlage sauvage des déchets des entreprises constitue également une infraction à l'article L.541-25 du code de l'environnement dès lors que l'entreprise ne possède pas d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les déchets de jardin et parc sont assimilés à des déchets ménagers par la réglementation, par conséquent, l'interdiction de brûlage concerne également les déchets verts.

Compte tenu de la présence de déchetteries réceptionnant des déchets verts sur tout le territoire, et des risques et désagréments occasionnés par le brûlage des déchets verts, celui-ci est interdit sur tout le territoire.

Pour en savoir plus, circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.



TARIFS SALLE DE LA CHARMILLE

Type de prestation	Commune	Hors commune
--------------------	---------	--------------

PARTICULIERS

Vin d'honneur	180 €	230 €
Journée	300 €	400 €
Week-end 2 jours	400 €	550 €
Week-end 3 jours	500 €	700 €
Saint Sylvestre	750 €	950 €
Petite location sur jour ouvré (réunion, sépulture, ...)	90 €	115 €
Caution salle	1300 €	

ASSOCIATIONS

Associations locales (manifestation à but lucratif) :		
- Première location dans l'année civile	Gratuit	Tarifs particuliers
- Seconde location dans l'année civile	150 €	
- Location supplémentaire dans l'année civile	300 €	
Associations locales (manifestation à but non lucratif)	Gratuit	

OPTIONS

Location vidéoprojecteur	50 €
Caution vidéoprojecteur	500 €
Salle des associations (en supplément de la grande*)	50 €

Les demandes de location sont à effectuer directement à la mairie. Un état des lieux est effectué avant et après avec les locataires.

* La salle des associations ne peut être louée seule.

PÉRISCOLAIRE

Tarifs cantine

(Tarifs 2020-2021)

Repas enfant : 3,90 €

Repas adulte : 6,90 €



Accueil périscolaire (Tarifs 2020-2021)

MATIN

de 7h15 à 8h50

De 1.90 € à 1.95 € par
enfant suivant le
quotient familial

SOIR (goûter compris)
de 16h40 à 18h30

TRANSPORT SCOLAIRE

L'inscription au transport scolaire se fait uniquement par internet sur le site **<https://aleop.paysdelaloire.fr>**. Toutes les informations sont disponibles sur ce site internet. Vous pouvez vous connecter de votre domicile, ou de la mairie si vous ne disposez pas d'accès à Internet.

Pour le transport des élèves vers Laval, il existe un point de montée au bourg d'Arquenay, le matin et de descente le soir.

En cas de conditions climatiques exceptionnelles, les transports pourront être suspendus, après autorisation du Préfet.

Tél : 02 43 67 22 50

Adresse postale :

Aléop
Antenne régionale de la Mayenne
CS 11401
53014 LAVAL cedex

Adresse physique :

5 rue de Paradis - 53000 LAVAL

LE PETIT PÉGASE

Le système de transport à la demande, Petit Pégase, offre la possibilité à tous les Mayennais, plus particulièrement à ceux qui n'ont pas de moyen individuel de transport, de se déplacer. Son principe est simple : des véhicules assurent la prise en charge depuis votre domicile ou du point d'arrêt "Réseau Pégase" le plus proche vers la destination choisie.

Il vous suffit :

- d'appeler au 08.06.80.00.53 ou par mail à info@pegase53.fr
- de réserver votre trajet dans les 15 jours qui précèdent votre déplacement et au plus tard la veille avant 14h, pour un voyage du mardi au samedi ou au plus tard le vendredi avant 14h, pour voyage le dimanche et le lundi.

Horaires de fonctionnement du service du secteur Meslay-Grez-en-Bouère :

Mercredi 13h00 - 19h30 / Jeudi et vendredi 9h00 - 13h00 / Samedi 13h00 – 19h00

Tarifs :

Dans le secteur : 2 € par personne pour un trajet simple

Hors département : 4 € par personne pour un trajet simple

Le carnet de 10 tickets : 16 €

PORTAGE DES REPAS A DOMICILE



Ce service est accessible à toutes personnes. Les repas sont confectionnés par les restaurateurs locaux et livrés au domicile des bénéficiaires tous les jours de la semaine.

Pour toute demande de renseignements et accès au service, vous pouvez contacter Jacqueline LANGLOIS au 02.43.02.32.92 ou Brigitte BONNET au 06.34.63.27.92.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Retrouvez toute l'information sur les différentes démarches administratives sur le site internet : www.service-public.fr

CARTE IDENTITÉ & PASSEPORT

Pour les demandes de carte d'identité et de passeport, s'adresser à une mairie équipée d'une station d'enregistrement des empreintes biométriques :

- La Mairie de Meslay du Maine (sur RDV)
- La Mairie de Château-Gontier sur Mayenne (avec ou sans RDV)
- La Mairie de Laval (sur RDV)

Il est nécessaire de réaliser une pré-demande en ligne sur le site www.ants.gouv.fr ou via **France Connect**. Utilisez vos identifiants ou créez votre compte et suivez les instructions en ligne.

Les pièces à fournir diffèrent en fonction de votre situation.

En cas de perte de carte d'identité ou de passeport, la déclaration doit être enregistrée à la Mairie uniquement si l'usager sollicite son renouvellement. Dans le cas contraire, la déclaration devra être enregistrée par les Services de Police ou de Gendarmerie Nationale. Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire Cerfa n°14011*01.

En cas de vol de carte d'identité ou de passeport, la déclaration est enregistrée par les Services de Police ou de Gendarmerie Nationale.



DÉMARCHES ÉTAT CIVIL



MARIAGE / PACS

Mariage : Le dossier doit être déposé à la mairie de la commune choisie pour la cérémonie (commune d'habitation ou de résidence d'un des deux époux ou avec laquelle au moins un des futurs époux a des liens durables de façon indirecte via un parent).

Chacun des futurs époux doit fournir les pièces suivantes :

- l'original et une photocopie de la pièce d'identité,
- justificatif de domicile ou de résidence (1 ou 2),
- informations sur les témoins (noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession et domicile, copie de leur titre d'identité) - le nombre de témoins est au minimum de 1 et au maximum de 2 pour chaque futur époux (soit, au total, au moins 2 et au plus 4).
- copie intégrale d'acte de naissance de 3 mois maximum si le service qui délivre l'acte est français (ou de 6 mois maximum si le service qui délivre l'acte est étranger).

S'il est étranger, le futur époux doit fournir des documents spécifiques à sa nationalité (se renseigner à la mairie ou au consulat).

Si un contrat de mariage est conclu, il faut fournir le certificat de notaire.

Si les époux ont eu des enfants avant le mariage, ils doivent présenter à la mairie les actes de naissance (de moins de 3 mois) et le livret de famille.

Dans certaines situations familiales particulières (veuvage ou divorce, par exemple), des pièces complémentaires peuvent être demandées.

PACS :

Pacs : en mairie depuis le 1er novembre 2017

Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) - service-public.fr

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le 1er novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

Vous pouvez faire enregistrer la déclaration conjointe de Pacs en vous adressant soit à l'officier d'état civil (en mairie) de la commune de résidence commune, soit à un notaire.

Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du Pacs, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur Pacs, munis des documents originaux et de leur pièce d'identité en cours de validité.



RECONNAISSANCE ANTICIPEE

Avant la naissance :

Le père (comme la mère) peut reconnaître son enfant avant la naissance.

La démarche se fait dans n'importe quelle mairie.

Il suffit de présenter sa pièce d'identité et de faire une déclaration à l'état civil.

L'acte de reconnaissance est rédigé immédiatement par l'officier d'état civil et signé par le parent concerné. L'officier d'état civil remet une copie de l'acte qu'il faudra présenter lors de la déclaration de naissance.

Lors de la reconnaissance en mairie, il est préférable que les deux parents soient présents.

Au moment de la déclaration de naissance :

Dès lors que le nom de la mère figure dans l'acte de naissance de l'enfant, la filiation maternelle est automatique et la mère n'a pas de démarche à faire.

En revanche, pour établir la filiation paternelle, le père doit reconnaître l'enfant.

Il peut le faire à l'occasion de la déclaration de naissance, c'est-à-dire dans les 5 jours qui suivent la naissance. Elle est alors contenue dans l'acte de naissance de l'enfant. Il doit s'adresser à la mairie du lieu de naissance.

À l'occasion de la naissance du premier enfant, un livret de famille est délivré.

Après la déclaration de naissance :

Dès lors que le nom de la mère figure dans l'acte de naissance de l'enfant, la filiation maternelle est automatique et la mère n'a pas de démarche à faire.

En revanche, pour établir la filiation paternelle, le père doit reconnaître l'enfant.

La reconnaissance peut se faire dans n'importe quelle mairie.

Il suffit de présenter sa pièce d'identité et de faire une déclaration à l'état civil.

Il est conseillé, si on le possède, de se munir d'un acte de naissance de l'enfant ou du livret de famille.

La mairie de naissance indiquera cette reconnaissance en mention de l'acte de naissance de l'enfant ainsi que dans le livret de famille.

Présomption de paternité : Dans un couple marié, la filiation paternelle s'établit automatiquement : le mari est présumé être le père de l'enfant. Son nom est indiqué dans l'acte de naissance.

Il n'a pas besoin de procéder à une reconnaissance et n'a aucune démarche à effectuer pour établir la filiation de son enfant.

DECES



Certificat :

C'est un médecin qui constate le décès et établit le certificat de décès.

Attention : en cas de mort violente (décès accidentel, suicide), l'entourage doit avertir le commissariat de police ou la gendarmerie.

Déclaration :

La déclaration de décès est une démarche obligatoire qui doit être faite à la mairie du lieu du décès, dans les 24 heures qui suivent sa constatation.

- Décès à domicile : Ce sont les proches qui doivent faire la déclaration de décès : un parent ou toute personne possédant des renseignements sur son état civil.
- Décès à l'hôpital, en maison de retraite : En cas de décès à l'hôpital, dans une clinique ou dans une maison de retraite, l'établissement peut éventuellement se charger de la déclaration de décès.

Pour déclarer le décès, il faut présenter les documents suivants :

- une pièce prouvant son identité,
- le certificat de décès délivré par le médecin, le commissariat de police ou la gendarmerie,
- toute autre pièce concernant le défunt : livret de famille, carte d'identité, acte de naissance ou de mariage, passeport, etc.

Acte :

À la suite de la déclaration de décès, la mairie établit un acte de décès.

PERMIS DE CONDUIRE

Perte : La déclaration de perte se fait en même temps que la demande de nouveau permis ou de duplicata directement en ligne sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS).

Vol : La déclaration de vol se fait au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie.

Un récépissé vous est alors remis pour vous permettre de conduire uniquement en France. Ce récépissé remplace le permis pendant 2 mois. Durant cette période, vous devez demander un nouveau permis de conduire ou un duplicata.



CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Après achat d'un véhicule (neuf ou d'occasion), vous avez un mois pour le faire immatriculer et obtenir ainsi une carte grise (certificat d'immatriculation). Après ce délai, si vous ne pouvez pas présenter la carte grise à votre nom lors d'un contrôle routier, vous risquez une

amende pouvant aller jusqu'à 750 € (en général, amende forfaitaire de 135 €). Il n'est désormais plus possible de demander une carte grise auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture. La démarche s'effectue en ligne sur le site de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr>

Pour effectuer cette démarche, vous devez avoir accès à un dispositif de copie numérique.

Des points numériques (avec ordinateurs, imprimantes et scanners) sont mis à disposition dans chaque préfecture et

dans la plupart des sous-préfectures. Vous pouvez y accomplir la démarche, en étant aidé par des médiateurs si vous rencontrez des difficultés avec l'utilisation d'internet.

LISTE ÉLECTORALE

Inscription d'office à 18 ans : Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. Si toutefois l'inscription n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), il est possible de régulariser la situation auprès de la mairie ou du tribunal d'instance.

Nouvelle inscription ou déménagement : Soit en ligne, soit directement à la mairie du domicile en vous munissant : Pièce d'identité récente prouvant votre nationalité française, Justificatif de domicile et le Formulaire cerfa n°12669*01 de demande d'inscription (disponible en mairie).

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la gestion des listes électorales est confiée à l'INSEE ; Les procédures sont simplifiées pour les électeurs :

- Inscription possible tout au long de l'année à la mairie du domicile
- Possibilité de s'inscrire jusqu'au 6^{ème} vendredi pour voter à un scrutin, soit 37 jours avant celui-ci
- Possibilité de consulter sa situation d'électeur sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE> et de faire une demande d'inscription en ligne.

RECENSEMENT, JDC ET SERVICE NATIONAL

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser auprès de sa mairie. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Le jeune doit faire la démarche lui-même. Un Français de naissance doit se faire recenser **entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.**

Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.

Pour s'inscrire, il doit se rendre à la mairie avec les documents suivants :

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française
- Livret de famille

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans,

- de ne pas être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès 18 ans.



PERMIS DE CHASSE

Inscription :

Avant de vous inscrire à l'examen, vous devez suivre au moins une séance de préparation aux questions écrites et une séance de formation pratique assurées



par les fédérations

départementales.

Plusieurs sessions sont organisées chaque année et il faut prendre contact avec la fédération départementale de l'office national de la chasse et de la faune sauvage pour connaître les dates.

À la suite de cette formation, vous vous inscrivez à l'examen du permis de chasser au moyen du formulaire cerfa n°13945*04.

Validation :

Pour que votre permis de chasse soit valable, vous devez le valider pour l'année en cours (du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019). Vous pouvez le faire pour l'année entière ou pour une période plus courte. Pour obtenir cette validation, vous devez être titulaire du permis de chasse et d'une assurance. Vous devez aussi être membre de la fédération du département où vous chassez et avoir payé une redevance cynégétique et un droit de timbre.

Fédération Départementale des Chasseurs de la Mayenne

La Vigneule

53240 Montflours

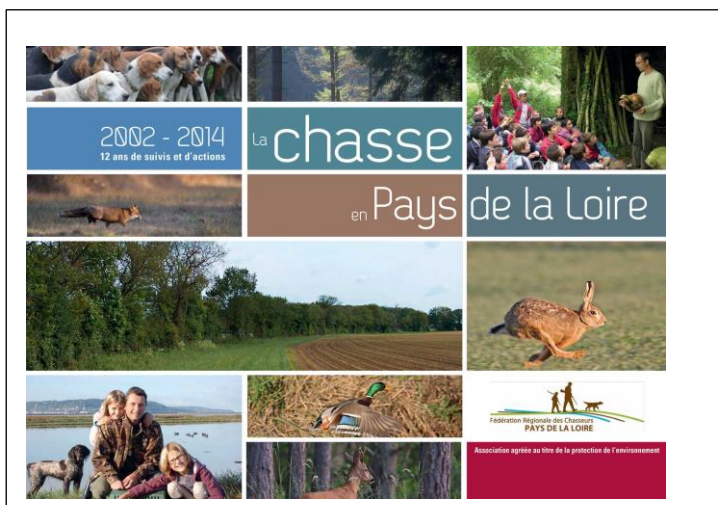
Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h

Site Internet : <http://www.chasse53.fr>

Mail : fdcm@chasseurs53.com

Téléphone : 02 43 53 09 32



AUTORISATIONS D'URBANISME

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Les dossiers d'autorisation d'urbanisme sont instruits par le service Urbanisme de CHATEAU-GONTIER.

Le dossier à remplir et à déposer en Mairie dépend du type de projet :

- **Permis de construire maison individuelle**

Vous souhaitez construire une maison individuelle ou ses annexes de plus de 20 m² ou agrandir une maison individuelle ou ses annexes ou aménager pour l'habitation tout ou partie d'une construction existante.

- **Déclaration préalable de travaux maison individuelle**

Vous souhaitez réaliser des travaux sur une maison individuelle (extension de moins de 20 m², modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade, clôture ...) ou construire une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage... de moins de 20 m²) ou édifier une clôture.

- **Certificat d'urbanisme**

Vous souhaitez déposer une demande de certificat d'urbanisme pour :

- connaître le droit de l'urbanisme applicable sur un terrain (certificat d'information)
- savoir si l'opération projetée est réalisable (certificat opérationnel).

- **Permis de démolir**

Vous souhaitez démolir totalement ou partiellement un bâtiment protégé ou situé dans un secteur protégé (périmètre de protection des monuments historiques...)

- **Déclaration préalable aménagement et travaux autres**

Vous souhaitez réaliser un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, aire d'accueil de gens du voyage, ...) de faible importance soumis à simple déclaration ou réaliser des travaux (construction, modification de construction existante, ...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration.

- **Permis de construire pour aménagement**

Vous souhaitez réaliser un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs, ...), réaliser une nouvelle construction, effectuer des travaux sur une construction existante ou votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Tous les formulaires sont en ligne sur le site : [service public.fr](http://service.public.fr)

SERVICES COMMUNAUX

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE



La Bibliothèque ouvre ses portes les

- mardis de 16h30 à 18h30
 - samedis de 10h30 à 12h30
- (fermeture à certaines périodes de vacances affichées à la porte)

La Bibliothèque fonctionne en réseau avec toutes les Bibliothèques du secteur (Ballée, Bazougers, Bouère, Meslay du Maine, La Bazouge de Chéméré, Maisoncelles du Maine, Villiers Charlemagne). Vous pouvez emprunter pour une durée de trois semaines, réserver ou rapporter jusqu'à dix ouvrages dans n'importe laquelle de ces Bibliothèques. Un poste connecté à Internet est à votre disposition pour vos éventuelles recherches :

Comme chaque année ; des opérations ont été proposées :

- Prix Bulgomme 53 : Les enfants ont voté pour leur ouvrage préféré parmi une sélection de Bandes Dessinées-
- Prix Premiers Romans organisé par Lecture en Tête : Découverte de nouveaux Auteurs:

Les élèves de l'Ecole nous rendent régulièrement visite ; tant sur le temps scolaire que périscolaire ; avec la collaboration des Enseignantes et des membres de l'Equipe périscolaire : Lectures collectives à voie haute et lectures individuelles d'ouvrages choisis par les enfants.

Nous tenons à remercier ces derniers pour leurs visites (qui se poursuivent cette année) ainsi que pour la confection de décorations de Noël qui ont embelli notre Bibliothèque ! Alors ; n'hésitez pas ! Que vous soyez un habitué ou que vous ayez envie de découvrir notre Bibliothèque. Venez nous rendre visite ! Nous vous accueillerons avec le plus grand plaisir !

ARTISANTS, COMMERÇANTS, PRESTATAIRES

AGRICOLE



BRUNEAU Eric

Travaux Agricoles
L'Eclèche
02.43.98.49.13

DAVID Yannick

Négoce en matériel agricole
La Malvandière
02.43.98.64.69



ALIMENTAIRE

Le BAR d'ARQ

Café Restaurant Tabac Epicerie Presse
5 rue des Noyers
02.43.90.40.97

GAEC des GENETS

Maraîcher de légumes biologiques
Les Genêts
02.43.64.25.86

SARL LA FROMAGERIE DE LIVET

Fabrication et vente de fromages
Livet
06.81.70.24.80

SARL PORTIER SALMON

Foie gras et plats cuisinés
Le Verger
02.43.98.75.07

GARAGE AUTOMOBILE

GARAGE CLEMENT

Spécialiste Simca, Talbot, Matra
et CG
Z.A. des Landes
02.43.90.08.91

LUBRIFIANTS

SARL ROUEIL

Montbrault
02.43.98.42.07

MECANIQUE INDUSTRIELLE

SG PRECISION

Mécanique de précision,
usinage, fraisage
ZA des Landes

PEINTURE / DECORATION



BALIDAS RENOV

Peinture - vitrerie - revêtement sols et murs -
ravalement - pose staff
25 rue de la Gare
02.43.98.44.76

HOUDAYER Mickaël

Peinture en bâtiments
La Chasselouvière
02.43.64.23.96

TRAVAUX DE CONSTRUCTION



GUESNERIE Xavier

Electricien plaquiste
6 chemin du Cerisier
02.43.98.65.45

LAUZIER TRAVAUX PUBLICS

Travaux publics
La Petite Troquerie
02.43.64.22.68

SEMG VEILLE

Maçonnerie
13 rue des Noyers
02.43.98.42.13

SERVICES

VAIDIE Loïc

Agent commercial
3 rue des Ajoncs
06.72.94.10.18

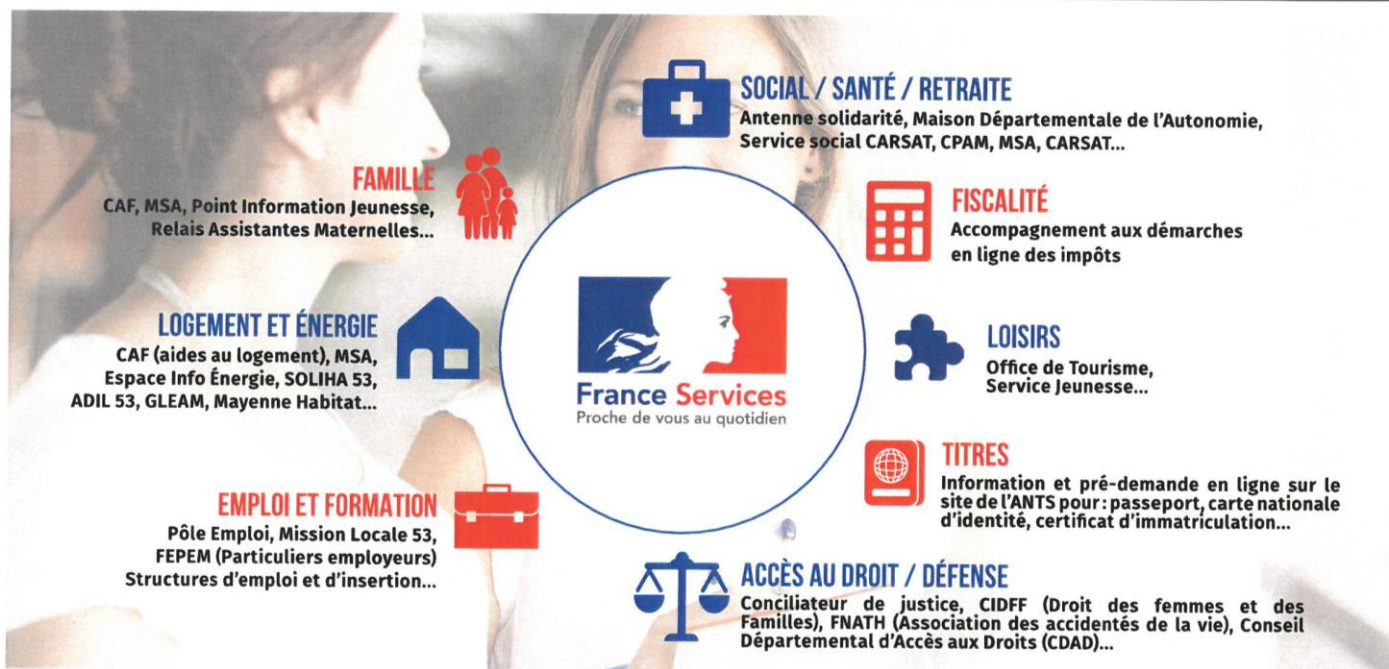
GENDROT Manuella

Consultant Patrimonial
3 rue des Ajoncs
06.77.01.26.92

FRANCE SERVICES : UNE STRUCTURE DE PROXIMITÉ POUR VOS DEMANDES DU QUOTIDIEN

France Services est un lieu unique au sein duquel les habitants peuvent être accompagnés dans leur démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit...y compris les actes à réaliser par Internet. Les animateurs sont formés par les opérateurs partenaires pour délivrer de l'information et des services en leur nom.

VOS DÉMARCHES



UNE ÉQUIPE A VOTRE SERVICE

Les agents France Services :



CONTACTS

France Services
du Pays de Meslay-Grez

Pôle intercommunal
1 Voie de la Guiterrière
53 170 Meslay-du-Maine

Tel : 02 43 64 24 06
franceservices@paysmeslaygrez.fr

Horaires d'ouverture :
du Lundi au Vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

TÉMOIGNAGES



"J'ai acheté un véhicule d'occasion et j'ai pu gérer ma demande de carte grise par Internet en 5 minutes grâce à l'aide et aux conseils apportés."



"Je ne savais pas comment m'y prendre ni qui contacter pour gérer l'accompagnement de mes parents âgés. Les agents France Services m'ont orienté vers le bon interlocuteur."



"J'utilise Internet mais pour m'inscrire sur le site Pôle Emploi j'étais pas sûr de moi. On m'a accompagné et j'ai compris ce qui m'était demandé."



"J'ai eu besoin d'informations pour bien préparer ma retraite et comprendre les documents. On a bien pris le temps de tout m'expliquer et je n'ai pas eu besoin d'aller à Laval."

SAISON CULTURELLE 2020

SALLE LA CHARMILLE A ARQUENAY

LA MECANIQUE DU PETIT PIERRE

Du 4 au 6 novembre 2020: La Cie du Moulin en Herbe avec sa dernière création théâtrale : La mécanique de Petit Pierre avec 4 séances scolaires (2 séances le jeudi, 2 séances le vendredi, horaires en cours) et une séance tout public le vendredi soir à 20h30. Théâtre Musical avec manipulation d'objets, à partir de 6 ans.



SUR LE FIL

Du 2 au 3 décembre 2020: La Cie A fleur de Scène: Sur le Fil...

Spectacle tout public à partir de 10 ans.



Arquenay

Réalisé et imprimé par la Mairie d'Arquenay

Crédits photos et images : Mairie d'Arquenay
Freepik.com

Page | 45